

41 - Projet urbain de quartier durable des Vaïtes - Acquisition d'un box de garage sis rue du Docteur Schweitzer à M. et Mme HADRI

M. l'Adjoint LOYAT, Rapporteur : M. et Mme HADRI demeurant 1, rue de la Monnaie à Nancy ont proposé la cession à la commune de leur box de garage sis à l'angle de la rue du Docteur Schweitzer et de l'avenue de la Vaïte.

Ce garage, situé dans le parking en silo de la copropriété cadastrée section CK n° 4, est classé en zone UB3 et UB4 du PLU.

Le bien est impacté par l'opération d'aménagement du quartier durable des Vaïtes déclarée d'utilité publique le 27 octobre 2011.

A terme, l'acquisition globale de l'ouvrage de stationnement permettra d'organiser l'aménagement du cœur de quartier, autour du mail Schweitzer et de la future station de Tramway.

Conformément à l'article L. 1311.11 du Code Général des Collectivités Territoriales, la commune a saisi France Domaine par courrier du 26 septembre 2012 en vue d'obtenir l'estimation de la valeur vénale du bien. Cette estimation en date du 17 octobre 2012 a été fixée à 8 300 € dont 1 300 € d'indemnité de emploi.

Un accord est intervenu avec les propriétaires en vue d'une transaction selon les modalités suivantes :

- acquisition au prix global de 7 500 € (y compris l'indemnité de emploi),
- prise en charge des frais d'acte par l'acquéreur.

La dépense sera imputée au chapitre 21.824.2115.00612.30100.

Propositions

Le Conseil Municipal est aujourd'hui invité à :

- se prononcer favorablement sur cette acquisition aux conditions ci-dessus énoncées,
- autoriser M. le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer tous actes à intervenir.

«**M. Jean-Marie GIRERD** : Nous nous abstenons.

«**M. LE MAIRE** : Très bien. 5 abstentions, pas d'opposition. C'est adopté».

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission n° 3, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés (5 abstentions), décide d'adopter les propositions du Rapporteur.

Récépissé préfectoral du 27 juin 2013.